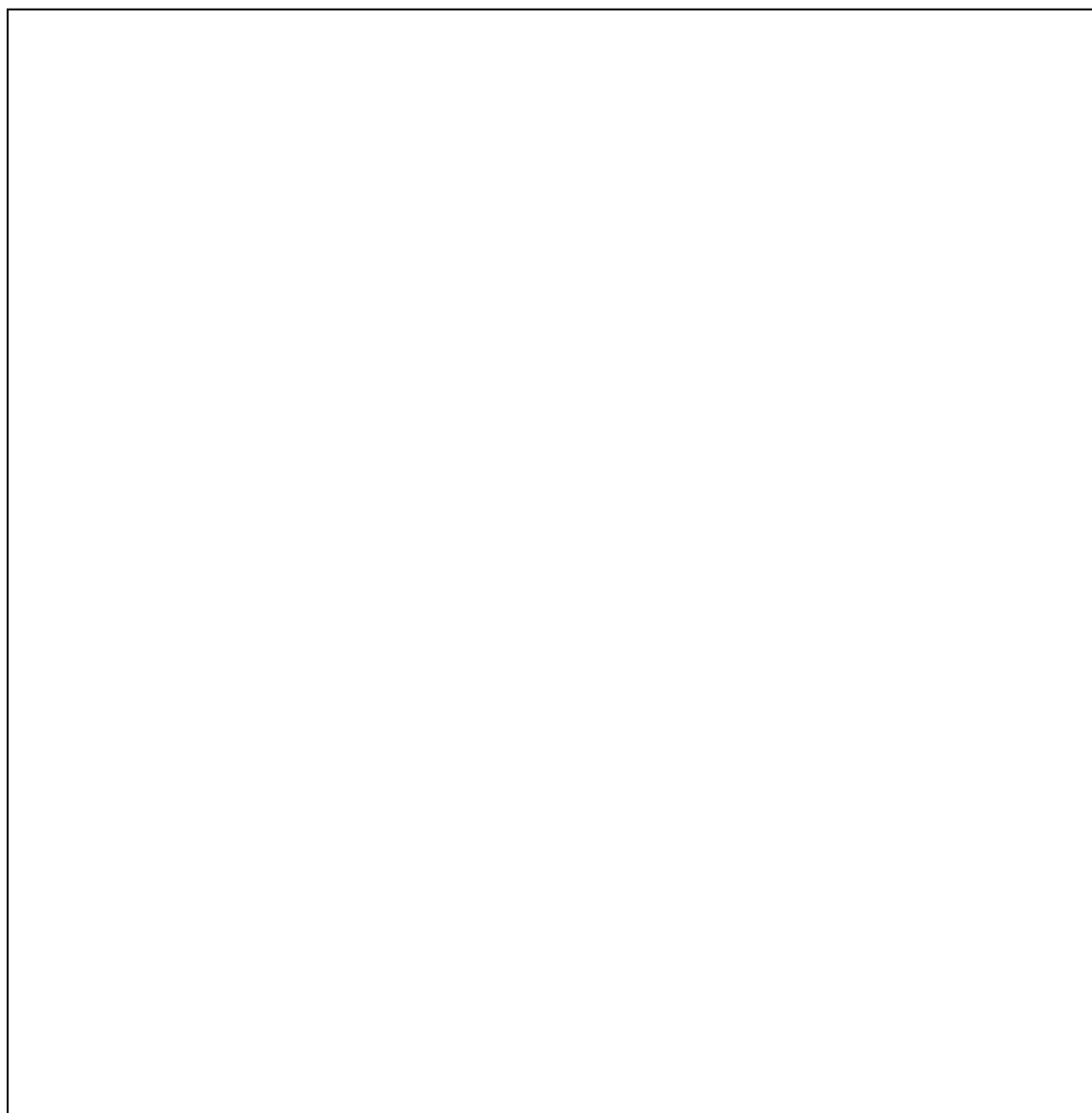




Objectif Image
Paris Ile de France



Règlement d'utilisation du studio

Sommaire

Préambule 3
Modalités d'accès 3
Tarifs..... 3
Responsabilité de l'utilisateur 4
Modalités de d'utilisation..... 4
Un peu de bon sens 4

Objectif Image

Paris Ile de France

Préambule

Le « studio » se compose du local de prise de vue ainsi que d'un espace de maquillage situé en face, dans une pièce commune aux autres activités.

- Les activités développées dans le studio ne doivent occasionner aucun encombrement des couloirs et des dégagements réglementaires.
- Les locaux annexes (position de maquillage) doivent être libérés de tout encombrement et nettoyés après les séances.
- Les séances de studio ne doivent pas générer de nuisances, notamment sonores, pour les activités se déroulant dans les locaux adjacents. (exemple : prise de son, montage son dans le local audiovisuel contiguë).
- Le non respect du règlement entraîne la suspension de l'accès au studio.

Modalités d'accès

| | |
|-----------------------|--|
| L'accès | au studio photo est soumis : <ul style="list-style-type: none">• Au respect des modalités générales d'accès aux locaux (voir le document Modalités d'accès aux locaux)• Au respect des consignes de sécurité.• À l'obtention d'une autorisation accordée après avoir suivi une formation obligatoire, (sauf dérogation spéciale émise par le Bureau). |
| Les formateurs | Pour suivre la formation prendre rendez vous avec un formateur : <ul style="list-style-type: none">• Stephane Derny• Christelle Barbier |
| Formation | Cette formation se déroule en deux temps: <ul style="list-style-type: none">• <u>Formation sur le matériel</u> : utilisation, fonction, etc. (cette partie peut être faite en groupe ou lors d'une soirée atelier de la section photo)• <u>Première séance individuelle</u>, en présence du formateur (pas forcément en permanence dans le studio mais sur place dans les locaux d'Objectif image, en cas de besoin d'aide) <p>À l'issue de cette formation le formateur valide le « permis de conduire » de l'adhérent auprès du secrétariat et du webmestre, et lui fait signer un exemplaire du présent règlement.</p> |
| La permis de conduire | Donne la possibilité : <ul style="list-style-type: none">• D'obtenir un badge d'accès au studio.• De réserver le studio sur la calendrier Internet. Cette réservation s'effectue à l'aide de l'adresse mail ayant servi à créer le compte google (se référer aux modalités d'accès aux locaux) |

Tarifs

| | |
|-------------------------|---|
| Droit d'accès du studio | • Cauton de 200 €, par saison. (Chèque à libeller à l'ordre d'Objectif Image et à donner au secrétariat). |
| Badge d'accès | • Cauton de 31 € |
| Usage du studio | • 10 € par séance de 8 heures. • 5 € par mètre de fond détérioré |

Objectif Image

Paris Ile de France

Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisation à titre personnel des installations et/ou équipements de l'association se fait sous la responsabilité financière de l'adhérent ayant effectuée la réservation.

Toute détérioration (*en dehors de l'usure normale des équipements – fusibles, lampes pilotes*), fera l'objet par l'association d'une demande de réparation ou de remplacement à l'identique à la charge financière de l'adhérent (les prix du matériel sont affichés dans le studio).

Le studio et la salle de maquillage doivent être nettoyés après usage et avant de quitter les lieux. Le matériel de nettoyage (balai, aspirateur, produits de nettoyage et de lavage) est mis à disposition à cet effet.

Conformément à la Loi anti-tabac, il est formellement interdit de fumer dans les locaux.

Modalités de d'utilisation

| | |
|-------------------------|---|
| Réservation | <p>La réservation s'effectue après avoir consulté les disponibilités du studio sur le calendrier de réservation du studio.</p> <p>La réservation s'effectue par internet avec le compte google créé (et autorisé) après avoir reçu la formation, ou à défaut en appelant le secrétariat.</p> <p>Une réservation implique une séance de 8 heures maximum.</p> <p>Il est recommandé de réserver deux semaines à l'avance.</p> <ul style="list-style-type: none">• en cas de demandes d'autres adhérents, un adhérent ne pourra réserver au maximum que 3 jours par mois.• Toutefois, en cas de disponibilité d'un local, celui-ci pourra être réservé une semaine avant. <p>Par ailleurs, une priorité d'utilisation est accordée aux adhérents qui produisent des images pour la vie du club ou qui préparent des animations.</p> |
| Suivi de l'utilisation | <p>Chaque séance doit être inscrite sur le cahier de suivi du studio.</p> <p>L'utilisateur doit y indiquer son nom, ses heures d'arrivée et de départ, la liste du matériel utilisé et les remarques ou anomalies qu'il aurait pu constater.</p> |
| Utilisation du matériel | <p>Le matériel du studio est fragile et couteux. Il est à manipuler avec soin, sans jamais forcer.</p> <ul style="list-style-type: none">• Flash : ne pas toucher les ampoules à main nue.• Câbles : ne pas tirer dessus, ne pas les plier mais les enrouler proprement.• Fonds papier : marcher dessus avec précaution (SANS CHAUSSURES). Essuyer immédiatement les traces avec un chiffon sec. Faire essuyer les semelles des chaussures du modèle avant de monter sur les fonds. (En cas de non-respect, il sera facturé 5€ par mètre de fond détérioré). |

Un peu de bon sens

Le studio et son environnement (couloirs, position de maquillage) sont des lieux de partage, placés sous la responsabilité des utilisateurs. Veillez à les maintenir en bon état, à ne pas encombrer les couloirs et à ne pas déranger les utilisateurs des autres positions de travail.

Règlement fait en deux exemplaires (un exemplaire conservé au secrétariat)

Date

Nom Prénom

Signature